

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 02/04/2026
Nombre de membres élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Quorum : 10
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de procuration : 1

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur Christian BOHN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Georges LISCHETTI, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Monsieur Jean-Pierre ZEIGER, Mesdames Charlotte KNICHEL, Patricia BECKER, Nathalie PINEAU, Messieurs Laurent STADLER, Ludovic BOTZUNG, Paul ANDRES, Baptiste GROELL, Jean-Marc THIÉBAUT, Madame Dominique LEHMANN, Monsieur Hervé MULL, Madame Fanny DEISS et Monsieur Daniel MEYER, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Mme Rosalie STAEHLY-GOMES, Adjointe au Maire, représentée par Mme le Maire.

Absent excusé et non représenté : néant.

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

Mme Rosalie STAEHLY-GOMES à Mme Elisabeth SCHNEIDER

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 27 mars 2026
3. Communication des décisions du Maire
4. Détermination des indemnités de fonction
5. Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes
6. Subventions communales 2026
7. Aides humanitaires 2026
8. Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition 2026
9. Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGRIVALOR ENERGIE, relative à l'augmentation du tonnage journalier de déchets au méthaniseur de Ribeauvillé
10. Points divers - Communications
11. Questions diverses

POINT 1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Madame Nathalie PINEAU, conseillère municipale, rédactrice du point des questions diverses.

POINT 2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 10 MARS ET 27 MARS 2026

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, les procès-verbaux sont définitivement adoptés, à l'unanimité des membres présents.

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 015/2026 du 12 mars 2026 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées, relatives à la vente de propriétés sises en « section 9 parcelle 237 », « 10 rue du Bergweg », et en « section 15 parcelles 482, 576 et 578, rue du Bergweg ».
- Décision n° 016/2026 du 31 mars 2026 portant résiliation et nouvelle location du studio, situé 3 rue de l'Eglise, à effet du 1^{er} mai 2026.
- Décision n° 017/2026 du 1^{er} avril 2026 concernant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie. Nota : les travaux devraient débuter au début du mois de mai prochain, sauf report éventuel lié aux nécessités d'organisation des services. Le Tribunal sera sollicité pour la célébration des mariages dans la salle paroissiale ou dans le hall du centre sportif et culturel, étant précisé que les cérémonies sont d'ores et déjà autorisées à la Synagogue. Les réunions du Conseil Municipal se tiendront également dans le hall du centre, sous réserve de l'autorisation requise. Les bureaux seront, quant à eux, déplacés vers l'Office de tourisme. Des informations complémentaires seront bien entendu communiquées ultérieurement concernant le fonctionnement du service administratif.

POINT 4. DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-20 et suivants
- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant une indemnité de fonction pour le Maire, et prévoyant que les Adjoints au Maire ainsi que les Conseillers Municipaux Délégués peuvent bénéficier d'une indemnité dès lors qu'ils disposent d'une délégation de fonction
- VU la loi n° 2025-1249 en date du 22 décembre 2025 portant création d'un nouveau statut de l'élu local
- VU les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions et de signature, en date du 1^{er} avril 2026 :
 - n° 2026/044 à M. Christian BOHN, 1^{er} adjoint au maire
 - n° 2026/045 à Mme Sidonie HALBOUT, 2^{ème} adjointe au maire
 - n° 2026/046 à M. Georges LISCHETTI, 3^{ème} adjoint au maire
 - n° 2026/047 à Mme Rosalie STAEHLY-GOMES, 4^{ème} adjointe au maire
- VU les arrêtés du Maire portant délégation partielle de fonctions, en date du 1^{er} avril 2026 :
 - n° 2026/048 à M. Jean-Pierre ZEIGER, conseiller municipal délégué
 - n° 2026/049 à M. Paul ANDRES, conseiller municipal délégué

Considérant que, pour une commune de 2 099 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et à 21,38 % pour les Adjoints au Maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux des indemnités des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués, dans la limite des plafonds légaux

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'INSTITUER**, à compter de la présente :
 - pour les 4 adjoints au maire, l'indemnité prévue par les textes au taux maximal de 21,38 % du montant correspondant à l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - pour les conseillers municipaux délégués, une indemnité de fonction fixée au taux de 7.12 % du montant correspondant à l'indice brut 1027, dans la limite du plafond légal applicable aux conseillers municipaux déléguésconformément au tableau ci-annexé.
- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif de la commune, article 6531
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**5.1 Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des organismes et structures intercommunales**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection des délégués communaux au sein des organismes et structures intercommunales dont la Commune de Bergheim est adhérente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE RENONCER** au vote à scrutin secret des représentants de la Commune au sein des organismes et structures intercommunales, et **DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

DESIGNATION	Nbre de délégués	Nom et prénom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS	2 délégués titulaires	M. LISCHETTI Georges M. MULL Hervé
	1 délégué suppléant	Mme DEISS Fanny
SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)	1 délégué	M. LISCHETTI Georges
TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE	2 délégués	Mme SCHNEIDER Elisabeth M. THIÉBAUT Jean-Marc
		M. ANDRES Paul M. STADLER Laurent
COMMUNES FORESTIERES GRAND EST	1 délégué titulaire	M. ANDRES Paul
	1 délégué suppléant	M. STADLER Laurent
SYNDICAT MIXTE DE LA FECTH AVAL ET WEISS	1 délégué titulaire	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué suppléant	Mme PINEAU Nathalie
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU PAYS DE RIBEAUVILLE	2 délégués titulaires	Mme ROLLI Gabrielle M. BOTZUNG Ludovic
		Mme SCHNEIDER Elisabeth M. MULL Hervé
SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHIAMPETRES INTERCOMMUNALES (Brigade Verte)	1 délégué titulaire	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué suppléant	M. MULL Hervé
SYNDICAT MIXTE DU SCOT Montagne Vignoble et Ried	1 délégué titulaire	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué suppléant	M. LISCHETTI Georges
ADAUHR-ATD Alsace	1 délégué titulaire	Mme STABHLY-GOMES Rosalie
	1 délégué suppléant	Mme LEHMANN Dominique
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES	1 délégué titulaire	M. ZBIGER Jean-Pierre
	1 délégué suppléant	M. THIÉBAUT Jean-Marc

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

5.2 Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein d'associations et autres organismes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection des délégués communaux au sein des associations et autres organismes dont la Commune de Bergheim est membre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**DECIDE**

- **DE RENONCER** au vote à scrutin secret et **DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

DESIGNATION	Nbre de délégués	Nom et prénom
GIC N° 1 DU TAENNCHEL	1 délégué titulaire	M. ANDRES Paul
	1 délégué suppléant	Mme SCHNEIDER Elisabeth
GIC N° 2 COLMAR NORD	1 délégué titulaire	M. ANDRES Paul
	1 délégué suppléant	M. BOIN Christian
CONSEIL DE FABRIQUE DE BERGHEIM	Le maire, membre de droit	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué suppléant	Mme BECKER Patricia
ASSOCIATION "SLOW UP ALSACE DE LA ROUTE DES VINS"	1 délégué	M. BOIN Christian
	1 référent animation & environnement	M. MULLER François, président du comité des fêtes
	1 référent sécurité	M. HARDY Jimmy, agent de police
ASSOCIATION INTERNATIONALE "SUR LES TRACES DES HABSBOURG"	1 délégué	Mme HALBOUT Sidonie
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DES PRAXINELLES	Le maire, présidente de droit	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	2 délégués	Mme HALBOUT Sidonie
		Mme KNICHEL Charlotte
ASSOCIATION DES COMMUNES TOURISTIQUES DU HAUT-KOENIGSBOURG	Le maire, membre de droit	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué titulaire	Mme HALBOUT Sidonie
	1 délégué suppléant	Mme LEHMANN Dominique
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHANTIER D'INSERTION "FERME D'ARGENTIN"	Le maire, membre de droit	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué	M. LISCIETTI Georges
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	Le maire, membre de droit	Mme SCHNEIDER Elisabeth
	1 délégué	Mme PINEAU Nathalie

Voto à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

VU le projet présenté lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 2 avril 2026

*Sur proposition de Madame le Maire,***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'allouer pour l'exercice 2026 les subventions telles qu'établies dans le tableau ci-annexé
- en ce qui concerne l'attribution de subventions scolaires, **DECIDE** d'octroyer à chaque élève, domicilié à Bergheim participant à un voyage ou à un séjour scolaire, une subvention communale à hauteur de 10 €/jour avec nuitée
- **PRECISE** que les critères d'attribution sont les suivants :
 - voyages ou séjours scolaires avec nuitées, organisés pendant le temps scolaire
 - subvention calculée sur la base du nombre de nuitées
 - versement de la subvention sur présentation d'une attestation de voyage ou de séjour délivrée par l'établissement scolaire
- **PRECISE** que les séjours en classe verte feront l'objet d'une instruction particulière
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à l'instruction des demandes de subventions scolaires et exceptionnelles et à leur liquidation, étant précisé que les décisions prises feront l'objet d'une communication régulière au Conseil Municipal

- **DIT** qu'une réflexion sera menée au cours de l'année 2026 en vue de définir de nouveaux critères et montants d'attribution de subventions pour les années 2027 et suivantes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet
- **IMPUTE** la dépense aux articles 65731, 657363, 657364, 657381, 65741, et 65748 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 7. AIDES HUMANITAIRES 2026

VU le projet présenté lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'allouer pour l'année 2026**, les aides humanitaires, sous forme de subventions et de secours, telles qu'établies dans le tableau ci-après :

AIDES HUMANITAIRES 2026	
ORGANISMES	BP 2026
Association AIDES	200 €
Association ESPOIR	200 €
ALSACEP (Sclérose en plaques)	200 €
EMMAUS CENTRE ALSACE	200 €
Association syndicale des FAMILLES MONOPARENTALES (ASPMR)	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN	500 €
ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	200 €
LA MANNE	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	500 €
RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN	500 €
ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies)	200 €
Association ORCHIDEES FAMILLE - Thaïlande	200 €
Association LES AMIS DE SŒUR MYRIAM - Vietnam	200 €
Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs	400 €
APAEI ST-ANDRE/CERNAY	200 €
Association 1-2-3 CŒURS	200 €
Association régionale A.R.A.H.M. (Aide Régionale Aide aux Handicapés Moteurs)	200 €
Association E.P.I.C.E.S. (Espaces de Projets d'Insertion Cuisine et Santé)	200 €
Association SAINTE VERONIQUE - Burkina Faso	200 €
Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompier	200 €
Fonds de concours (provision)	500 €
TOTAL	5 600 €

- **DIT** qu'une réflexion sera menée au cours de l'année 2026 afin de revoir les critères de sélection des associations humanitaires susceptibles d'être subventionnées et de définir les montants d'aide applicables à compter de 2027 et pour les années suivantes
- **IMPUTE** la dépense à l'article 65748 du budget où figurera une ouverture de crédit suffisante.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 8. FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

VU le projet de recettes de fonctionnement comportant les bases de référence et produits, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales prévisionnels, selon les informations provisoires transmises par la DGFIP, présenté lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Considérant que les bases prévisionnelles d'impositions ont subi une revalorisation de + 0.8 % au 1^{er} janvier 2026

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés comme suit.

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir et de fixer pour l'année 2026 les taux des contributions directes locales comme suit :
 - Taxe d'habitation : 13.11 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 21.60 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 36.77 %
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 9. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE AGRIVALOR ENERGIE, RELATIVE A L'AUGMENTATION DU TONNAGE JOURNALIER DE DECHETS AU METHANISEUR DE RIBEAUVILLE

VU l'arrêté préfectoral du 13 février 2026 du Préfet du Haut-Rhin, portant ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées, relatif à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGRIVALOR ENERGIE, notamment pour l'augmentation du tonnage journalier de déchets au méthaniseur de Ribeauvillé

VU l'avis d'enquête publique prescrivant la tenue de celle-ci du 5 mars au 8 avril 2026 inclus

VU le dossier de demande d'autorisation correspondant

Considérant l'examen de ce dossier par M. Jean-Pierre ZEIGER, conseiller municipal délégué à l'environnement, présenté lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 2 avril 2026, au cours de laquelle il a exprimé plusieurs réserves concernant certains aspects du projet

Considérant que le tonnage traité serait porté à 64 500 tonnes/an, soit un doublement de l'activité, rendu possible notamment par une réduction du temps de séjour des matières dans le méthaniseur

Considérant que la production de biogaz est estimée à 10 857 000 Nm³/an, permettant une production d'électricité d'environ 24 210 800 kWh/an

Considérant que l'augmentation du trafic de camions resterait compatible avec la capacité du réseau routier et pourrait être absorbée sans difficulté particulière

Considérant que la production de digestats constitue un atout pour les exploitants agricoles et viticoles du territoire

Considérant que les aires de stockage des matières et des digestats seront situées sur les communes de Sainte-Croix-en-Plaine et de Sélestat, ainsi que les zones d'épandage associées

Considérant que des apports en provenance d'autres régions, voire d'autres pays, pourront également être acceptés dans le cadre du fonctionnement de l'installation, sans que cela ne générera, à priori, d'inconvénients majeurs au regard des capacités techniques, logistiques et environnementales du site

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les éléments du dossier et propose d'émettre un avis favorable, sous réserve des avis rendus par les services de l'État et les autorités compétentes chargés de l'instruction.

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **PREND ACTE** de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGRIVALOR ENERGIE
- **EMET** un avis favorable, sous réserve des avis des services de l'Etat et des autorités compétentes, à la demande d'autorisation présentée par la société AGRIVALOR ENERGIE.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 3 MM. J.-P. ZEIGER, L. BOITZUNG et D. MEYER

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**10.1 Lieu de célébration des mariages et du Conseil Municipal dans la maison commune**

Préambule : Dans le cadre des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, devant démarrer début mai pour une durée de 8 mois (sauf report éventuel lié aux nécessités d'organisation des services), et considérant que la salle des mariages et du conseil municipal ne seront pas accessibles durant cette période, il y lieu de solliciter les services compétents pour le transfert desdites salles dans d'autres bâtiments communaux. Il est rappelé que l'Ancienne Synagogue, située 17 rue des Juifs, permet déjà la célébration des mariages, conformément à l'autorisation délivrée par le Procureur de la République depuis 2017.

VU la décision du maire n° 017/2026 du 1^{er} avril 2026 concernant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-7

VU l'article L.2121-30-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en application de l'article 75 du Code Civil, le Maire peut, sauf opposition du Procureur de la République, affecter à la célébration de mariages tout bâtiment communal, autre que celui de la maison commune, situé sur le territoire de la commune

Considérant que la salle du conseil municipal située à la mairie sera temporairement indisponible en raison des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du fonctionnement de l'assemblée délibérante dans des conditions garantissant la publicité des séances, l'accessibilité du public et la sécurité des participants

Considérant que le hall du centre sportif et culturel, situé 17 route du Vin, répond aux exigences nécessaires à la tenue des séances du conseil municipal

Considérant que la salle des mariages est également indisponible durant la période des travaux

Considérant que le hall du centre sportif et culturel, situé 17 route du Vin, ainsi que la salle paroissiale, située 1 rue de l'Église, offrent des conditions adaptées à l'accueil des cérémonies de mariage

Considérant que l'utilisation du hall du centre sportif et culturel ou de la salle paroissiale pour la célébration des mariages nécessite l'autorisation préalable du Procureur de la République

Considérant que les bureaux de la mairie doivent également être transférés temporairement afin d'assurer la continuité du service public

Considérant que l'Office de Tourisme, situé sur le territoire communal, 1 place du Dr Pierre Walter, permet d'accueillir provisoirement les services administratifs dans des conditions satisfaisantes

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'AUTORISER le transfert provisoire :**

- du lieu de réunion du conseil municipal vers le hall du centre sportif et culturel, situé 17 route du Vin à Bergheim
- de la salle des mariages vers le hall du centre sportif et culturel, ou, le cas échéant, vers la salle paroissiale, pour la même période d'indisponibilité
- des bureaux de la mairie vers l'Office de tourisme, pour la durée des travaux, ainsi que les registres d'Etat Civil

- **de PRECISER** que ces transferts sont valables pour la durée des travaux rendant les salles et bureaux de la mairie indisponibles, estimée de mai 2026 à février 2027

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'autorisation du Procureur de la République pour l'utilisation du hall du centre sportif et culturel ou la salle paroissiale comme lieux provisoires de célébration des mariages

- **de CHARGER** Madame le Maire de solliciter toutes les autorisations nécessaires auxdits transferts et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'information du public, des conseillers municipaux et des futurs époux.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

10.2 Mise en sécurité de l'immeuble 2 rue des Chevaliers

- VU la délibération n° 13.7 du 10 mars 2026 informant le Conseil Municipal de la désignation d'un expert par le Tribunal Administratif de Strasbourg afin de procéder à une expertise technique de l'immeuble et d'évaluation de la nature et l'ampleur des dangers potentiels de l'immeuble sis 2 rue des Chevaliers
- VU l'arrêté du maire n° 2026/032 du 11 mars 2026 portant mise en sécurité de la voie publique attenante à la propriété située 2 rue des Chevaliers
- VU l'arrêté du maire n° 2026/033 du 13 mars 2026 ordonnant la mise en sécurité de l'immeuble sis 2 rue des Chevaliers dans le cadre d'une procédure d'urgence
- VU le rapport d'expertise établi par Monsieur Philippe RENNERT, expert, du 16 mars 2026
- VU le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2026 en présence de propriétaires du site concerné

Considérant que le délai imparti aux propriétaires pour exécuter les travaux de mise en sécurité est arrivé à échéance le 4 avril 2026 et qu'aucune intervention n'a été réalisée

Considérant que les propriétaires, présents lors de la réunion du 7 avril 2026, ont indiqué ne pas être en mesure de financer immédiatement les travaux prescrits, mais s'engagent à rembourser l'intégralité des dépenses engagées par la commune - y compris les frais d'expertise et frais annexes - lors de la vente future de leur propriété

Considérant l'urgence à assurer la sécurité publique et à prévenir tout risque pour les usagers de la voie publique

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** les travaux de mise en sécurité de l'immeuble situé 2 rue des Chevaliers et **DE LES CONFIER** à la société DEISS CONSTRUCTION, pour un montant de 17 425,37 € TTC, les travaux devant démarrer en début de semaine prochaine, pour une durée prévisionnelle de deux semaines
- **DE PRECISER** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif général de la Ville pour l'exercice 2026
- **DE METTRE A LA CHARGE DES PROPRIETAIRES** l'intégralité des frais engagés par la commune, lesquels seront recouverts lors de la vente de la propriété, conformément à leur engagement
- **DIT** qu'une réflexion pourra être engagée ultérieurement sur les perspectives de la propriété, le cas échéant et en fonction des besoins et orientations de la commune, notamment la possibilité pour celle-ci de se positionner en vue d'une éventuelle acquisition
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document, devis ou convention nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 19	Dont présents : 18	Dont procuration : 1
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 1 Mme F. DEISS

10.3 Communications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte :

- que les commissions communales seront constituées au cours du 2^{ème} trimestre 2026, qu'elles seront composées d'élus et de citoyens, et qu'un appel à candidatures sera ouvert afin de permettre l'implication des habitants intéressés. A ce titre, le tableau des commissions communales et des comités antérieurs est remis aux élus. Ils sont invités à formuler leur souhait d'inscription, à l'une ou l'autre des commissions, et à transmettre le tableau ainsi complété si possible sous quinzaine à l'adresse suivante : mairie@bergheim.fr
- que le Conseil Municipal sera appelé à désigner ultérieurement les délégués ainsi que les membres des commissions obligatoires (CAO, DSP, etc.) et des comités (CCAS, 4C, CCCSPV, etc.).

10.4 Dates à retenir

- 12/04/2026, RDV à 14H30 au CSC : Démonstration de gym - Groupes « Amaëlles »
- 16/04/2026 de 16H à 19H30 : Collecte de sang au Centre Sportif et Culturel
- 25/04/2026 de 8H à 12H : Matinée de plantation et vente de géraniums, RDV à l'atelier technique, lieudit Hexenplatz
- 28/04/2026 à 19H : Prochaine séance du Conseil Municipal
- 15/05/2026 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie
- 18/06/2026 à 19H : Soirée des lauréats du fleurissement et accueil des nouveaux habitants

POINT 11. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Madame Nathalie PINEAU, conseillère municipale :

- Mme Sidonie HALBOUT lance un appel volontaire pour quête lutte contre le cancer.
- Mme Gabrielle ROLLI relance pour la mise en œuvre du nettoyage du ruisseau du Bergenbach.
- Mme Patricia BECKER signale qu'il y a une barre d'appui au musée côté jardin à remettre en place.
- M. Jean-Pierre ZEIGER informe d'une visite possible du site Agrivalor le 23 avril sur inscription.
- M. Daniel MEYER soulève la question de la lumière gênante du terrain de tennis plein air. Y a-t-il une solution pour que cela éblouisse moins ? Le débat s'installe. Voir pour un bandeau occultant sur l'arrière ? Bâche ?
- M. Hervé MULL signale un affaissement des matériaux rue des Fraxinelles / rue des Orchidées nécessaire de revoir avant de faire l'enrobé.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 48 minutes.

La secrétaire de séance,
Sidonie HALBOUT



La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur Christian BOHN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Georges LISCHETTI, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Monsieur Jean-Pierre ZEIGER, Mesdames Charlotte KNICHEL, Patricia BECKER, Nathalie PINEAU, Messieurs Laurent STADLER, Ludovic BOTZUNG, Paul ANDRES, Baptiste GROELL, Jean-Marc THIÉBAUT, Madame Dominique LEHMANN, Monsieur Hervé MULL, Madame Fanny DEISS et Monsieur Daniel MEYER, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	Approuvé à l'unanimité
2.	Approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 27 mars 2026	Approuvé à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	Approuvé à l'unanimité
4.	Détermination des indemnités de fonction	Approuvé à l'unanimité
5.	Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes	Approuvé à l'unanimité
6.	Subventions communales 2026	Approuvé à l'unanimité
7.	Aides humanitaires 2026	Approuvé à l'unanimité
8.	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition 2026	Approuvé à l'unanimité
9.	Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGRIVALOR ENERGIE, relative à l'augmentation du tonnage journalier de déchets au méthaniseur de Ribeaupillé	Approuvé à la majorité
10.	Points divers - Communications	
10.1	Lieu de célébration des mariages et du Conseil Municipal dans la maison commune	Approuvé à l'unanimité
10.2	Mise en sécurité de l'immeuble 2 rue des Chevaliers	Approuvé à la majorité
10.3	Communications de Madame le Maire	
10.4	Dates à retenir	
11.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 10 avril 2026

La Maire, Elisabeth SCHNEIDER



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

Collectivité de : 68750 BERGHEIM

Population totale : 2099 habitants

Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
SCHNEIDER Elisabeth	55,7

Indemnités des adjoints :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
1 ^{er} adjoint : BOHN Christian	21,38
2 ^e adjoint : HALBOUT Sidonie	21,38
3 ^e adjoint : LISCHETTI Georges	21,38
4 ^e adjoint : STAEHLY-GOMES Rosalie	21,38

Indemnités des conseillers municipaux délégués :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Jean-Pierre ZEIGER	7,12
Paul ANDRES	7,12

Le Maire, Elisabeth SCHNEIDER



SUBVENTIONS COMMUNALES 2026			
Art.	ASSOCIATIONS, ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS	DP 2026	
65731	Fonds de concours (provision)	1 000,00 €	
	Sous-total	1 000,00 €	
657363	C.C.A.S. (subv. annuelle 4 000 € et nouveau dispositif ; reversement 1/3 des recettes des concessions cimetière soit 1 800 € prévisionnel)	5 800,00 €	
	Sous-total	5 800,00 €	
657364	Subventions scolaires versées aux écoles (provision) Nbre d'enfants x 10 € x nuitées, soit 966,80 € et arrondi budgétaire	1 000,00 €	
	Ecole des Remparts - Séjour découverte la Renardière à Aubure du 26 au 29/05/2026 (3 nuitées x 59 élèves CE2/CM1/CM2)	1 770,00 €	
	Sous-total	2 770,00 €	
657381	Association Foncière de Bergheim	3 100,00 €	
	Sous-total	3 100,00 €	
65741	Subventions scolaires versées aux parents (provision) Nbre d'enfants x 10 € x nuitées ;	340,00 €	
	<i>en sus la projet de l'Ecole du Rotenberg - Séjour découverte à Merlimont du 01 au 05/06/2026 (4 nuitées x 4 élèves ULIS)</i>	160,00 €	
	Sous-total	500,00 €	
65748	Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €	
	Accordéon Club	150,00 €	
	Société d'Histoire de Bergheim (et subvention exceptionnelle en 2025)	1 100,00 €	
	Ouvriers Sociétés du Personnel de la Ville de Bergheim	4 500,00 €	
	Ski Tennis et Loisirs Club (S.T.L.C.)	240,00 €	
	Sports Réunis de Bergheim	560,00 €	
	Club St-Sébastien (dont 900 € pour la Section Tennis de Table) :	2 240,00 €	
	et Subvention exceptionnelle annuelle pour l'organisation de séances de découverte de Tennis de Table aux maternelles, CE2, CM1 et CM2	250,00 €	
	Judo-Club "KODOKAN"	310,00 €	
	Moto-Club	140,00 €	
	Comité des Fêtes	Diverses fêtes et animations, Une avance de la subvention pourra être versée par manifestation à la demande du Comité des Fêtes et le solde après production des pièces justificatives de dépenses PM ; dont 2 000 € de subv. exceptionnelle (extrait PVDCM n° 5.1 du 15/09/2025)	15 500,00 €
		Concerts organisés par la Ville et lors du chemin des crèches	5 500,00 €
	Comité de Jumelage	Jumelage avec la Commune de Courthézon	4 000,00 €
		Association Au Fil de Bariga	200,00 €
		Amicale des Donneurs de Sang de Bergheim	200,00 €
		Association des Parents d'Élèves de l'École des Remparts de Bergheim	300,00 €
		APP - Subvention exceptionnelle (Curage du l'étang / Facture JKH, = 2846,50 € TTC - prise en charge 50 % soit 1423,20 € arrondi)	1 500,00 €
		Syndicat Viticole de Bergheim (confusion sexuelle sur la base de 20 €/hectare)	5 000,00 €
		Syndicat des producteurs de fruits de la région de Ribeauvillé	300,00 €
		École de Musique UMGH (Guénar/St-Hippolyte) 1 élève x 10 mois x 18 €	180,00 €
		École de Musique "Les Ménétriers" de Ribeauvillé 8 élèves x 10 mois x 18 €	1 440,00 €
		Association Musique et Culture du Haut-Rhin	100,00 €
	Association des Jeunes S/Pompier Ribeauvillé 3 élèves x 50 €	150,00 €	
	Club Vosgien de Ribeauvillé	250,00 €	
	Club Vosgien de St-Hippolyte	250,00 €	
	Subventions exceptionnelles et provision :	1 070,00 €	
	Sous-total	46 030,00 €	
TOTAL GENERAL		59 200,00 €	